

**Coordonnées des professionnels référents
dans le cadre d'une sortie précoce**

Document à destination des Professionnels Médicaux Référents de sortie précoce : sages-femmes libérales, médecins référents, pédiatres référents de ville.

Cher(e) confrère

Vous avez en charge le suivi du couple « mère-enfant » ou de l'enfant, après la sortie de la maternité dans le cadre d'une sortie précoce.

Pour tout renseignement complémentaire concernant leur état de santé, ou si vous estimez devoir nous les ré –adresser, vous pouvez joindre les **professionnels hospitaliers référents** :

- Les sages-femmes de la maternité 24h/24, 7j/7 : n° tel :
- Le pédiatre référent de maternité ou le pédiatre de garde en néonatalogie (pour les maternités disposant d'un service de néonatalogie : n° tel :

Par ailleurs, en cas de survenue d'éléments nécessitant une intervention à caractère **médico-psycho-sociale**, vous pouvez joindre :

- La PMI du secteur de votre patiente : n° tel :
Adresse :
- Un professionnel de la santé mentale :
 - CMP de : n° tel :
 - Urgences psychiatriques de : n° tel :
 - Psychiatrie de liaison n° tel
 - Autre : n° tel :

L'équipe de la maternité de : (tampon)